Conditions générales (CGV)

1. Généralités / Définitions

1.1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les relations entre les clients (particuliers et entreprises) et la société Westfalen Gas Schweiz GmbH (ci-après dénommée «WGS»), en particulier la fourniture de gaz, les installations d'approvisionnement, les prestations de service et la fourniture de conteneurs et d'équipements. Elles s'appliquent également aux contrats conclus par des partenaires de distribution avec des clients au nom et pour le compte de WGS. Elles font partie intégrante de tous les contrats de vente entre WGS et ses clients.

Les accords qui s'en écartent ou qui les complètent nécessitent un accord écrit entre le client et WGS ou un accord sous une autre forme permettant la preuve par le texte (par exemple, un document numérique avec signature). Les présentes CGV prévalent sur les éventuelles conditions générales du client.

1.2. Modifications

WGS peut modifier les CGV à tout moment.

2. Fourniture de gaz et installations d'approvisionnement

2.1. Commandes

Les commandes sont contractuelles pour le client. En l'absence d'autres indications, il n'y a pas de droit de retour ou de rétractation. WGS n'envoie une confirmation de commande qu'à la demande du client.

En passant une commande par la boutique en ligne Closed Customer, le client déclare accepter les présentes conditions générales.

2.2. Date de livraison / délai de livraison

Tous les délais/dates mentionnés dans le cadre des livraisons et des services nécessitent une confirmation écrite explicite de WGS pour être contraignantes, sans quoi une date/un délai de livraison ne sera réputé avoir été convenu que de manière approximative.

La date/le délai de livraison peut être raisonnablement prolongée :

- si WGS ne reçoit pas en temps utile les informations requises par le client pour l'exécution du contrat, ou si le client les modifie ultérieurement et engendre ainsi un retard dans les livraisons ou les prestations.
- si des événements surviennent que WGS ne peut pas éviter malgré toute la diligence requise, qu'ils se produisent chez WGS, chez le client ou chez un tiers. Ces empêchements sont dus à tout type de «force majeure» (p. ex. épidémies, mobilisation, guerre, émeutes) ainsi que, par exemple, à d'importantes perturbations de l'exploitation, à des accidents, à des conflits du travail, à une livraison tardive ou défectueuse des matières premières, des produits semi-finis ou finis nécessaires, au rebut de pièces importantes, à une panne de machine, à des mesures ou omissions officielles, à des catastrophes naturelles, etc.

WGS a le droit d'effectuer des livraisons et des prestations partielles.

2.3 Livraison

La livraison par WGS s'entend comme une livraison au domicile du client à un endroit accessible par camion et sur terrain plat. Si WGS est chargée de transporter et/ou de raccorder des marchandises du point de livraison du domicile à un autre endroit auprès du client, cela se fait au détriment et au risque du client. Si les gaz sont enlevés par le client au dépôt ou dans un point de vente agréé WGS, le transport se fait aux frais et aux risques du client.

WGS peut également déléguer ses obligations de livraison et de prestations par les partenaires de distribution ou des tiers, sans pour autant que les droits et les devoirs du client vis-à-vis de WGS en soient affectés.

2.4. Retours / erreurs de livraison

Les commandes sont contractuelles pour le client. Les gaz achetés ne peuvent pas être retournés. Si des conteneurs contenant du gaz sont retournés, le contenu du gaz, le cas échéant, ne sera pas remboursé.

Toute livraison incorrecte doit être signalée dans les 5 jours ouvrables. En cas de notification en temps utile, une livraison de remplacement est effectuée par WSG sans frais de livraison supplémentaires.

2.5 Récipients

Suivant la nature du gaz et la quantité commandée, la livraison de gaz (sous forme gazeuse, liquide, dissoute ou solide) ne peut être effectuée que dans des bouteilles ou cadres de bouteilles officiellement éprouvés, en récipients cryogéniques, en citernes ou en emballages spéciaux, tous désignés ci-après par «récipients».

2.6 Bulletin de livraison

Pour chaque livraison, le client reçoit un bulletin de livraison qui indique la quantité de gaz ainsi que la quantité de récipients et équipement livrés et repris. Le client doit vérifier les indications figurant sur le bulletin de livraison et signer ce dernier. Le bulletin de livraison sert de référence pour la facturation.

2.7 Volumes

Les volumes sont indiqués, selon la nature du gaz et le mode de livraison, en kg, l ou m^3 et sont déterminés par WGS. La quantité livrée en m^3, se réfère à un état du gaz correspondant à une température de 15° C et une pression de 1 bar. La quantité de remplissage des réservoirs dépend donc du facteur de compressibilité des gaz.

2.8 Pureté des gaz

WGS garantit le remplissage correct des récipients et la pureté du gaz selon les spécifications en vigueur. WGS n'accepte aucune responsabilité du fait d'impuretés présentes dans les récipients hors de sa zone d'exploitation. Des analyses individuelles et des garanties de pureté correspondantes ne sont effectuées que sur requête explicite du client et à ses frais.

2.9 Interdiction de revente

La revente de produits achetés auprès de WGS est exclue sans l'accord écrit de WGS.

3. Vérification, réclamations, responsabilité et garantie

3.1. Vérification et réclamations

Le client doit vérifier les marchandises immédiatement à la réception, ou si l'assemblage a été convenu contractuellement par WGS, immédiatement après l'assemblage et informer WGS par écrit de tout défaut immédiatement, mais au plus tard 5 jours ouvrables après la réception ou l'assemblage (notification des défauts), sans quoi, la marchandise est réputée approuvée et acceptée, à l'exception des défauts qui n'étaient pas identifiables lors de l'inspection normale. Les vices cachés doivent également être signalés par le client immédiatement après leur découverte.

En cas de notification d'un défaut par le client, WGS a le droit d'inspecter et de vérifier les marchandises faisant l'objet de la réclamation. Si l'inspection révèle que WGS n'est pas responsable de ce vice, le client s'engage à payer à WGS les frais occasionnés par la visite et l'inspection (p. ex. les coûts de transport, d'analyse et d'élimination).

3.2. Correction des défauts

WGS peut choisir de remédier au vice en le supprimant (réparation) ou en livrant un produit de remplacement pour les marchandises faisant l'objet de la réclamation. Tout autre demande de droit sous garantie (notamment la conversion/résiliation, la réduction de prix et l'indemnisation) sont expressément exclues.

3.3. Propriétés garanties

On entend par «propriétés» les caractéristiques explicitement désignées comme telles dans la confirmation de la commande ou dans les documents. L'assurance est valable jusqu'à l'expiration du délai de garantie. Si les propriétés garanties ne sont pas remplies ou ne sont que partiellement remplies, le client a droit à des rectifications immédiates de la part de WGS. Pour ce faire, le client doit accorder à WGS le temps et les moyens nécessaires.

3.4. Délai de prescription

Toutes les réclamations du client pour défauts matériels et / ou d'usine sont prescrites à la fin de l'année suivant le transfert des risques. Si les articles ou les travaux livrés sont manipulés de manière incorrecte et / ou ne sont pas régulièrement entretenus et / ou techniquement et / ou structurellement modifiés sans le consentement écrit de WGS, il est supposé que tous les défauts et dommages consécutifs associés peuvent y être attribués.

3.5. Responsabilité

Si WGS viole intentionnellement ou par négligence ses obligations légales ou contractuelles et s'il en résulte pour le client un dommage corporel ou matériel, WGS est responsable - sous réserve des dispositions légales applicables - exclusivement jusqu'à deux fois le montant du chiffre d'affaires annuel, qui correspond à la rémunération annuelle de WGS pour ses services au client correspondant. Toute responsabilité plus étendue du WGS, en particulier pour les dommages économiques subis par le client ou des tiers, quelle que soit leur base juridique, est expressément exclue. WGS ne peut être tenu pour responsable, notamment des dommages indirects et consécutifs, du manque à gagner ou d'autres dommages purement financiers subis par le client. En outre, cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas dans la mesure où elle est contraire au droit applicable.

4. Tarifs / Conditions de paiement

4.1. Tarifs

Les prix sont exprimés en francs suisses (CHF) à moins qu'une autre devise ne soit proposée. Le prix d'achat est basé sur les conditions valables au jour de la commande (expédition) départ usine ou au jour de la livraison par le partenaire commercial sans emballage plus frais de transport et hors TVA et hors autres taxes (p. ex. RPLP). La livraison se fait aux frais du client. Cela vaut également pour le retour séparé des conteneurs (vides). WGS se réserve le droit de modifier les prix à tout moment.

4.2. Conditions de paiement

La livraison ainsi que les autres prestations de WGS sont effectuées sur facture, paiement en espèces ou à l'avance. Les factures sont envoyées directement, par e-mail (e- billing) ou par courrier postal. Les factures sont à payer à 30 jours date de facture, sans aucune déduction, strictement net. La date d'échéance correspond également à la date d'expiration. Les paiements ne sont considérés comme versés à temps que si WGS peut en disposer à la date d'exigibilité. En cas de défaut de paiement, WGS est en droit de facturer des intérêts moratoires de 8 %, à compter de la date d'échéance. Il n'est pas nécessaire de procéder à une mise en demeure. WGS est libre de réclamer séparément tout dommage supplémentaire causés par le retard.

WGS facture des frais de rappel à hauteur de CHF 25.00. WGS est en droit d'engager un recouvrement de la créance sans autre rappel auprès du client.

Si le client ne satisfait pas à ses obligations de paiement en totalité ou en partie, toutes les sommes impayées dont le client est redevable a WGS, à quelque titre que ce soit, sont immédiatement dues et WGS peut immédiatement les exiger et suspendre toute livraison supplémentaire de produits et de services au client, demander un prépaiement et/ou résilier le contrat.

4.3. Compensation

Le client ne peut compenser ses propres créances avec celles de WGS que si ses propres créances ont été légalement établies ou reconnues par WGS.

5. Mise à disposition de conteneurs et d'installations d'approvisionnement

5.1. Propriété

Les conteneurs et les installations d'approvisionnement restent la propriété de WGS et sont insaisissables, à moins que le client n'acquière explicitement la propriété par le biais d'un contrat de vente distinct. Dans le cas contraire, un droit de rétention (droit de rétention) est exclu. Le client n'en acquiert pas la propriété en payant la valeur équivalente. La conclusion du contrat de vente doit être approuvée par WGS.

5.2. Location / caution

Les conteneurs sont livrés au client, en location ou en consigne. Si des conteneurs sont livrés en consigne, WGS facturera un dépôt plus la TVA applicable pour garantir les droits de propriété. Pour la location de conteneurs et d'installations d'approvisionnement, les conditions de location correspondantes sont applicables dans les contrats de droit d'usage.

5.3. Utilisation

Les conteneurs et les installations d'approvisionnement ne peuvent être utilisés que pour le transport, le stockage et le prélèvement du gaz. Toute autre utilisation est interdite. En particulier, les conteneurs et les installations d'approvisionnement ne doivent pas être remplis de gaz ou d'autres substances par le client ou des tiers. Les conteneurs et les installations d'approvisionnement ne peuvent être transmis à des tiers sans le consentement de WGS.

Le client s'engage à manipuler correctement et avec soin les conteneurs et les installations d'approvisionnement. Il est responsable de s'assurer que les conteneurs et les installations d'approvisionnement ne sont pas contaminés à l'intérieur au cours de l'utilisation, par exemple par le refoulement d'autres substances. Les soupapes des conteneurs vides doivent toujours être fermées. Laisser toujours une pression de gaz résiduelle d'au moins 0,5 bar dans les bouteilles.

5.4. Déclaration obligatoire

En cas de défaillance de certains dispositifs de distribution ou de risque de contamination, le client doit immédiatement s'abstenir d'utiliser le conteneur et en informer (e-mail/fax/lettre) WGS. Tous les travaux d'entretien des installations de WGS doivent être effectués exclusivement par WGS.

5.5. Assurances

Le client est tenu d'assurer, à ses frais, toutes les installations (en particulier les conteneurs), approvisionnements (telles que les usines, les réservoirs, les mélangeurs, les pipelines, les tampons, les générateurs de gaz, etc.) ainsi que les conteneurs auxiliaires (conteneurs de transport, palettes, boîtes, etc.) et tous les récipients mis à disposition par WGS contre les risques d'incendie, d'effraction, de vol, d'explosion, de dégâts des eaux et de dommage naturel. Le client doit également conclure une assurance responsabilité civile d'exploitation adéquate, le couvrant pour les activités et risques qui découlent de ses rapports contractuels avec WGS et dont il doit répondre.

5.6. Responsabilité du client

La perte et l'endommagement des conteneurs et des installations d'approvisionnement, le nettoyage des conteneurs et des installations d'approvisionnement souillés, le remplacement des composants non retournés (p. ex. les capuchons de protection des conteneurs, etc.) sont à la charge du client au titre des coûts de nettoyage et de la valeur de remplacement.

5.7. Retour des récipients

Le client doit retourner les récipients ou les consignes vides à WGS ou à un partenaire de distribution le plus rapidement possible. Les récipients vides sont repris par WGS au lieu de livraison. Les conteneurs vides seront récupérés au point de livraison du domicile ou à un autre endroit aux frais du client. L'enregistrement des conteneurs vides pour le retour avec transport est effectué via le service logistique de WGS.

En principe, aucun avoir n'est accordé sur les retours de gaz (contenu résiduel). Si le conteneur est retourné en état de réutilisation, WGS restitue sa consigne au client. Les conteneurs sous caution sont soumis à une obligation de retour illimitée. L'utilisation de conteneurs d'autres fournisseurs ne libère pas le client de l'obligation de restituer les conteneurs qu'il a loués auprès de WGS. Si un conteneur est retrouvé plus tard alors qu'il était perdu, il doit être retourné immédiatement.

5.8. Réservoirs du client

Dans la mesure où le client ne donne pas d'autre ordre à WGS, les réservoirs du client sont remplis et préparés pour qu'il puisse venir les chercher. WGS est également autorisée, sans mandat particulier de la part du client, à contrôler les réservoirs du client avant leur remplissage, conformément aux directives en vigueur, et / ou à les mettre en état. Les frais sont alors à la charge du client.

6. Règles particulières en matière de gestion du gaz

6.1. Manipulation générale

Le client doit respecter les réglementations régissant la manipulation des gaz, en particulier les dispositions relatives à la sécurité au travail et à la prévention des accidents ainsi que les règles de la technique généralement admises.

6.2. Transport

Le transport des gaz et des récipients depuis un dépôt WGS ou partenaire de distribution, ainsi que le renvoi des produits vides sur le point de distribution, sont effectués aux risques et périls du client. Si le client vient chercher lui-même ses produits, il est responsable du chargement et du déchargement réglementaire du véhicule, ainsi que de la sécurité du chargement. Les réglementations en vigueur doivent être respectées.

Le transport de gaz est soumis au «règlement relatif au transport par route des marchandises dangereuses» (SDR, SR 741.621) ou à la convention européenne sur le transport international de marchandises dangereuses par route (ADR 0.741.621).

6.3. Soutirage de gaz

Les gaz ne doivent être prélevés des réservoirs que dans le respect des règles et des consignes admises. Pour les gaz liquides et sous pression, il faut limiter les quantités prélevées à ce qui est compatible avec les caractéristiques physiques, afin de garantir la bonne exploitation du contenu des réservoirs et un fonctionnement sans défaut. Les éventuels résidus de gaz ne sont pas remboursés.

6.4. Sécurité

Par la signature du présent contrat ou la réception des marchandises, le client confirme qu'il est parfaitement formé à la manipulation des produits WGS et qu'il connaît leurs propriétés tout comme les personnes dont il répond. Le client peut à tout moment télécharger les fiches de données de sécurité correspondantes, ainsi que d'autres informations relatives aux mesures de sécurité en vigueur depuis les demander directement à WGS. Lorsque WGS est amenée à travailler dans les locaux du client, les directives relatives à la sécurité de WGS s'appliquent ; le client peut les demander en tout temps auprès de WGS. Si le client a édicté ses propres directives de sécurité, celles-ci seront suivies par WGS à titre subsidiaire, pour autant qu'elles soient remises aux collaborateurs de WGS au plus tard le jour du début du travail.

6.5. Autorisations

Les autorisations nécessaires au montage et à l'exploitation des installations posées par WGS doivent être obtenues par le client et supporter les frais. Si WGS prête son concours, WGS doit être indemnisée en conséquence.

7. Page d'accueil et boutique en ligne

7.1. Compte utilisateur

L'enregistrement d'un compte utilisateur dans la boutique en ligne nécessite notamment un numéro de client et un numéro de facture ou de commande existantes, un nom et une adresse e-mail valable. Un nom et un prénom corrects sont requis pour l'utilisation des offres payantes. L'établissement automatisé de comptes électroniques n'est pas autorisé.

7.2. Protection des données

Toutes les données du client sont conservées et traitées de manière confidentielle et dans le strict respect des règles de confidentialité en vigueur.

Les données personnelles que les clients transmettent de leur propre chef en tant qu'utilisateurs du site Internet peuvent être utilisées par WGS pour améliorer la page d'accueil et le suivi individuel des clients. Il s'agit notamment de l'envoi d'informations, d'offres ou de notifications concernant la gamme de produits ou les services au client.

WGS est en droit d'obtenir les données personnelles nécessaires aux entreprises et partenaires de distribution associés ainsi qu'aux prestataires de services qui assistent WGS dans le traitement des commandes, le traitement des

données, la gestion du site Web, la boutique en ligne ou de toute autre manière, ainsi que dans la fourniture des produits et services demandés par l'utilisateur. En outre, WGS a le droit de transmettre les données clients à un cabinet d'audit aux fins du contrôle du crédit et du contrôle de la solvabilité dans le cadre d'un échange de données. En outre, les données à caractère personnel ne sont pas divulguées à des tiers.

Chaque client est libre d'informer WGS à tout moment par écrit (e-mail, fax ou courrier) que ses données personnelles ne doivent pas être utilisées pour le contacter à l'avenir. De même, tout client a le droit de faire rectifier ses données personnelles. En outre, il est possible d'obtenir des informations sur le traitement des données ou de demander une copie des données personnelles collectées via WGS ou la boutique en ligne.

7.3. Sécurité

Le transfert de données sur Internet n'est malheureusement pas absolument sûr. WGS coopère avec des prestataires de services et des fournisseurs d'accès à l'internet qui prennent des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles des clients. Ces mesures sont constamment adaptées à l'état de la technique. WGS ne peut toutefois pas garantir la sécurité des données transmises par le client. Chaque transfert de données se fait donc à ses propres risques.

En outre, afin de garantir la sécurité des données, le client est notamment tenu de déterminer un mot de passe approprié avec une norme de sécurité correspondante pour la connexion client, de ne pas divulguer le mot de passe à des tiers et de se déconnecter complètement de la boutique en ligne après le processus de commande.

7.4. Utilisation de cookies

Afin d'améliorer constamment le site Web pour les utilisateurs, WGS peut utiliser des cookies. Les cookies sont de petites informations logicielles qui sont stockées sur le disque dur de l'ordinateur de l'utilisateur par le navigateur (p. ex. Internet Explorer ou Mozilla Firefox) afin de faciliter l'utilisation du site Web (p. ex. la sélection de la langue, le panier, etc.). Ces cookies sont totalement anonymisés et ne contiennent pas de données personnelles. À aucun moment un logiciel espion n'est installé ou utilisé pour accéder aux données et informations stockées sur l'ordinateur.

7.5. Page d'accueil de la clause de non-responsabilité

WGS ne peut être tenue pour responsable des défauts et des perturbations qui ne la concerne pas, en particulier des défauts de sécurité et des défaillances d'exploitation d'entreprises tierces avec lesquelles elle coopère ou dont elle dépend.

En outre, le fournisseur n'est pas responsable de la force majeure, de la mauvaise gestion et du non-respect des risques de la part du client ou d'un tiers, de sollicitations excessives, de matériel inapproprié du client ou d'un tiers, d'influences environnementales extrêmes, d'intervention du client ou de perturbations par des tiers (virus, etc.) susceptibles de se produire malgré les précautions de sécurité actuelles nécessaires.

8. Transfert du risque et force majeure

8.1. Transfert du risque

Les profits et risques passent au client au moment de la remise des prestations quérables, au moment de la livraison si livraison effectuée et à l'issue des travaux si montage. En cas de retard dans l'expédition ou dans la livraison pour des motifs non imputables à WGS, les risques passent au client au moment où l'annonce est faite que la commande est prête à l'envoi ou à la livraison ou d'interruption de l'assemblage. Dans ce cas, des retards (le client est en demeure ou le montage interrompu pour des motifs imputables au client) dans ces cas, WGS a droit au paiement des prestations exécutées ainsi qu'à des dommages-intérêts liés au retard. Si le retard nécessite l'entreposage de la commande, les frais y relatifs sont à la charge du client. Il appartient au client de se prémunir contre ces risques par la conclusion d'une assurance. Si le retard nécessite un stockage, le client supportera ces frais. Il appartient au client de se prémunir contre ces risques par la conclusion d'une assurance.

8.2. Force majeure

La société WGS ne peut en aucun être tenue responsable d'événements imprévisibles indépendants de sa volonté, tels que force majeure, faits de tiers (attentats terroristes, sabotage, etc.), lock-out, grèves, bris ou manutention de machines ou d'installations, livraison tardive ou incorrecte de la part de nos fournisseurs, explosions, inondations, incendies, tremblements de terre, pannes des systèmes de télécommunication, interruption de l'alimentation énergétique, absence de moyens de transport ou de matières consommables importantes, conditions exceptionnelles de circulation et de trafic, épidémies (y compris la pandémie de COVID-19), quarantaine et autres mesures similaires, ainsi que tout autre incident d'exploitation sans faute de la part de WGS, introduction de dispositions légales, etc. De tels événements libèrent WGS de son obligation de livraison aussi longtemps que demeurent les obstacles.

9. Réserve de propriété et propriété intellectuelle

9.1. Réserve de propriété

La marchandise livrée par WGS reste la propriété de WGS jusqu'à la réception complète du paiement de toutes les créances provenant de la livraison des marchandises, ainsi que les intérêts et les frais rappel de payer.

S'il existe plusieurs livraisons de marchandises, WGS détermine la créance à laquelle un paiement donné doit être imputé par le client.

À la conclusion du contrat, le client autorise WGS à inscrire ou à notifier la réserve de propriété dans les registres publics (en particulier, les registres de réserve de propriété), les livres ou similaires conformément aux règles nationales applicables concernées.

Le client est tenu de participer aux mesures nécessaires à la protection de la propriété de WGS. Si le prix convenu avec le client n'est pas payé dans le délai imparti, WGS est en droit de facturer au client les frais d'inscription de la réserve de propriété.

Tant que la réserve de propriété perdure, le client ne peut pas disposer des biens livrés. Et surtout, il ne peut pas les vendre, les louer ou les mettre en gage.

WGS est en droit d'exercer son droit de propriété en reprenant les marchandises livrées si les conditions de paiement convenues ne sont pas remplies. Les opérations et frais de transport qui en découlent sont à la charge du client.

9.2. Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle et tous les droits d'auteur sur tous les documents ou les idées sous-jacentes tels que les textes, projets, croquis, dessins, notices de montage, consignes, modèles, ainsi que les marques, brevets et savoir-faire restent la propriété exclusive de WGS. WGS concède au client un droit d'usage non transférable et non exclusif sur ces documents, marques, brevets et savoir-faire dans la mesure et pour la durée nécessaire à l'exécution d'un contrat existant. Les documents, marques, brevets et savoir-faire ne peuvent être utilisés qu'aux fins de l'exécution du contrat. Après l'expiration de la relation contractuelle, le client est tenu de retourner immédiatement tous les documents correspondants à WGS ou de les détruire après consultation de WGS. La divulgation et la transmission à des tiers, ainsi que la reproduction, ne sont pas autorisées.

10. Autres dispositions

10.1. Clause salvatrice

Si des dispositions des présentes CCG devaient être déclarées nulles ou non applicables ou si une lacune devait apparaître dans celles-ci, la validité et l'application des autres dispositions ne s'en trouveraient pas affectées.

Les parties doivent remplacer les dispositions invalides par des dispositions se rapprochant le plus de l'objectif économique poursuivi par lesdites dispositions. En cas de litige, les dispositions suivantes s'appliquent en conséquence.

10.2. Entrée en vigueur

Les présentes conditions commerciales générales entrent en vigueur le 7 décembre 2021 et remplacent toutes les CCG antérieures. Sous réserve d'autres accords écrits avec le client.

10.3. For et droit applicable

L'ensemble des rapports juridiques entre WGS et le client sont soumis au droit suisse. La convention légale sur les ventes viennoise n'est ici pas applicable. Le for juridique est à Eiken.

5074 Eiken, le 7 décembre 2021